

**Motion de MM. Roman Juon, Jean-Charles Rielle, Daniel Sormanni, Michel Mermillod, Jean-Louis Fazio, Sami Kanaan, Olivier Coste, Pascal Holenweg, René Grand, Manuel Tornare, Marco Ziegler, Albert Knechtli, Roger Deneys, Daniel Pilly, Philip Grant, Mmes Christiane Olivier et Nicole Bobillier: «Pour une Genève encore plus conviviale».**

(acceptée par le Conseil municipal lors de la  
séance du 17 mai 1999)

*MOTION*

Considérant:

- que, à la suite d'une jurisprudence du Tribunal fédéral, le Conseil d'Etat vient de décider de donner la possibilité légale d'occuper plus facilement le domaine public, entre autres pour les terrasses d'établissements publics, terrasses parisiennes;
- que l'attribution des autorisations, selon les déclarations de restaurateurs, est restrictive et les démarches sont très longues et coûteuses, tout particulièrement pour les terrasses parisiennes,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de lui présenter un projet de modification du règlement municipal concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Genève, avec pour préoccupation:

- la simplification des démarches administratives entre l'Etat et la Ville;
- l'attribution à la Ville de Genève du choix des critères architecturaux et esthétiques;
- l'encouragement à la création de terrasses parisiennes et lieux d'accueil;
- la désignation d'un mandataire chargé de solliciter et d'encourager ceux qui souhaitent s'investir dans des projets favorisant toujours plus l'accueil et la convivialité.